

SENATE



SÉNAT

CANADA

Demande de prix (DP)

Sujet :

Enlèvement et pose de granit

Pour plus de détails, prière de se reporter à l'Énoncé des besoins, à la partie 2 du présent document.

Date de publication :

21 janvier 2016

Date et heure de clôture :

29 février 2016, à 10 h, HNE

N° de DP :

SEN-006 15/16

INFORMATION DU SÉNAT

Contact pour renseignements :**Contact :** Micah Ruest**Titre :** Agent de contrats**Téléphone :** 613-947-1932**Courriel :** micah.ruest@sen.parl.gc.ca

LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES ÉLECTRONIQUEMENT À :
micah.ruest@sen.parl.gc.ca

VEUILLEZ INSCRIRE LE NUMÉRO DE DOSSIER CI-DESSUS SUR TOUTE CORRESPONDANCE.

LES SOUMISSIONS ENVOYÉES PAR LA POSTE OU PAR TÉLÉCOPIEUR NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

BLOC DE SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire offre et convient de fournir au Sénat du Canada, aux conditions stipulées dans le présent document, y compris les pièces jointes, les biens ou les services décrits dans le présent document, y compris les pièces jointes, au(x) prix énoncé(s).

VEUILLEZ REMPLIR ET SIGNER CHAQUE PAGE ET RENVOYER TOUS LES DOCUMENTS CI-JOINTS AVEC VOTRE PROPOSITION.

Nom de l'entreprise : _____

Signature autorisée : _____

Nom : _____

Titre : _____

Courriel : _____

Date : _____ **Téléphone :** _____ **Télécopieur :** _____



PARTIE 1 – DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Le Sénat du Canada invite les intéressés à lui proposer des prix pour la fourniture des biens ou des services décrits dans le présent document et conformes aux exigences obligatoires énoncées dans la présente demande de prix (DP).
2. Les propositions de prix doivent parvenir au Sénat du Canada au plus tard à la date et à l'heure de clôture indiquées. Les propositions reçues après cette date et cette heure seront rejetées.
3. Toutes les spécifications énoncées dans le présent document sont obligatoires et aucune substitution n'est autorisée.
4. Sauf indication contraire dans les présentes de la part du Sénat du Canada, tous les prix doivent être indiqués en dollars canadiens et inclure le coût de l'emballage et des droits de douanes et d'accise.
5. La TPS/TVH sera prélevée sur le prix proposé total; toutefois, elle ne devrait pas être comprise dans la proposition de prix.
6. Le Sénat cherche à établir jusqu'à deux contrats avec cette DP. Les soumissions conformes seront classées en ordre ascendant par rapport à leur prix pour chaque item retrouvé dans la partie 2 – Énoncé des besoins, comme le démontre le soumissionnaire à la partie 3 – Quantités et prix. Le soumissionnaire présentant le prix le plus bas pour un item sera recommandé pour l'attribution d'un contrat pour cet item en particulier.
7. L'omission de signer la page couverture entraînera le rejet de la proposition.
8. Les soumissionnaires doivent participer à une visite des lieux organisée par le chargé de projet du Sénat sur la Colline du Parlement. Les détails de la visite se trouvent à la partie 2 – Énoncé des besoins.
9. Le Sénat exige que ses fournisseurs appliquent et mettent au point de bonnes méthodes environnementales. Si plusieurs fournisseurs ont proposé un même prix, celui parmi eux ayant indiqué les méthodes environnementales qu'il applique sera privilégié dans une certaine mesure. Par conséquent, les fournisseurs doivent préciser dans leur soumission de quelle façon ils entendent favoriser la protection de l'environnement dans leurs méthodes de fabrication, d'administration et/ou d'achat. Pour ce critère, la préférence ira aux fournisseurs qui ont mis en œuvre des programmes officiels et qui ont obtenu une certification telle qu'ISO 14001. Si aucun des concurrents ne détient la certification officielle requise, on accordera la préférence à ceux qui appliquent une politique en règle incluant des vérifications et des évaluations environnementales. Cette politique et ces mesures doivent porter sur certaines ou la totalité des aspects suivants : emballage, recyclage ou réutilisation pour la fabrication, récupération de produits, utilisation de ressources renouvelables et/ou durables, emploi de produits inoffensifs, utilisation d'emballages réutilisables et recyclables, etc.



PARTIE 2 – ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Objectif

Retenir les services d'un tiers spécialisé pour l'enlèvement des pièces de granit du bureau de la sécurité du Sénat, à l'édifice de l'Est, la fabrication de nouvelles pièces et l'installation de celles-ci.

2. Contexte

L'entrepreneur devra accomplir les tâches suivantes :

- Couper et enlever le dessus, le devant et le bas en granit du bureau. Il incombera à l'entrepreneur de sortir le granit des lieux et d'en disposer.
- Mesurer le bureau une fois que le Sénat aura ajouté le nouveau matériel.
- Présenter un choix d'échantillons de granit au chargé de projet pour approbation. Le granit choisi doit correspondre le plus possible à la qualité et à la couleur originales.
- Fabriquer de nouvelles pièces de granit pour le bureau.
- Livrer et installer les nouveaux dessus, devant et bas en granit. L'entrepreneur doit s'assurer que l'état et la propreté des lieux sont les mêmes après l'installation que pendant la visite des lieux.

3. Calendrier du projet

Les travaux devraient commencer en mars 2016.

Étapes	Durée
(Entrepreneur) Couper et enlever le granit	1 jour
(Sénat) Installer le nouveau matériel sur le bureau	2 jours
(Entrepreneur) Prendre les nouvelles mesures	1 jour
(Entrepreneur) Fabriquer les nouvelles pièces	3 jours
(Entrepreneur) Livrer et installer les nouvelles pièces	1 jour

4. Visite obligatoire des lieux

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou son représentant visite les lieux où seront réalisés les travaux. La visite des lieux se tiendra à l'édifice de l'Est, sur la Colline du Parlement, au 111, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0A4, le vendredi 12 février 2016, à 10 h, HNE.

Le point de rencontre sera le quai de chargement de l'édifice de l'Est. Aucun stationnement ne peut être offert aux soumissionnaires.



Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite des lieux obligatoire ou qui n'enverront pas de représentant, et leur soumission sera déclarée non recevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification et fourni par courriel aux soumissionnaires qui auront participé à la visite ou envoyé un représentant.

Des diagrammes et des tableaux sur les travaux à réaliser seront distribués aux soumissionnaires à la visite des lieux. En raison de la nature délicate des renseignements, ces documents ne seront pas publiés sur buyandsell.gc.ca.

Tous les soumissionnaires qui comptent participer à la visite des lieux doivent contacter Micah Ruest au plus tard le 10 février à 15 h, HNE, à micah.ruest@sen.parl.gc.ca, pour s'inscrire et confirmer leur présence en fournissant les renseignements suivants :

- Nom et adresse de l'entreprise
- Nom complet du représentant du soumissionnaire
- Adresse de courrier électronique
- Numéro de téléphone

Les soumissionnaires doivent avoir en main une pièce d'identité avec photo pour obtenir un laissez-passer de visiteur. Les soumissionnaires qui ne se sont pas inscrits à temps ne pourront obtenir un laissez-passer ni participer à la visite des lieux.

**PARTIE 3 – QUANTITÉS ET PRIX**

Item	Exigence	Prix ferme
1	Enlèvement du granit (y compris la protection contre la poussière)	
Prix total pour item 1		
2	Fabrication, livraison et installation des nouvelles pièces de granit (y compris le coût du matériel)	
Prix total pour item 2		

Veillez noter que jusqu'à 2 contrats peuvent être attribués, chacun au soumissionnaire avec le prix le plus bas pour chaque item ci-dessus.